

Application de l'article 8 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Proposition de motion déposée par le groupe "PTB", relative à la transparence et à l'égalité de traitement dans la politique de propreté à Anderlecht

Monsieur A. LARIDON :

Bien que ce point soit reporté, je souhaite expliquer à l'assemblée pourquoi on a introduit cette motion. Dans le contexte actuel particulièrement visible, notamment à Cureghem, je pense que nous sommes toutes et tous conscients de l'immense défi collectif que constitue la propreté dans notre commune. Nous souhaitons proposer un maximum de propositions concrètes pour améliorer la situation et le bien-être quotidien des habitants confrontés aux rues qui sont dans des états déplorables. Il suffisait de voir encore ce week-end à Cureghem : il n'y a même plus de balayeurs de rue présents. Nous avons décidé de reporter cette motion au mois prochain afin d'être le plus nombreux possible et que, politiquement, des solutions concrètes puissent être débloquées.